

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 2020/2021

**Merci de lire attentivement les modalités d'inscription en annexe 1. Tout manquement à ces modalités pourra entraîner une non inscription.**

Nom  Prénom  N° licence

Date de naissance  Sexe  Féminin  Masculin

Adresse

Téléphone  Email

Est-ce un changement de club ?  OUI  NON Si oui, ancien club

### Participation aux championnats par équipes :

Les championnats par équipes se dérouleront hors vacances scolaires, le samedi ou dimanche de octobre à juin. L'engagement est pour un minimum d'une rencontre. L'engagement d'un enfant implique pour les parents, la participation à l'animation de l'équipe (capitanat, encadrement des enfants lors des rencontres).

Souhaitez-vous participer aux championnats par équipes ?  OUI  NON

### Accès à la halle de la Durantière pour jouer en dehors des entraînements :

L'accès à la halle se fait avec un badge électronique et en ayant au préalable réservé un créneau sur l'espace du licencié TenUp. Un badge pourra vous être donné en début de saison sous conditions du passage d'une visite de sensibilisation sécurité et de la remise d'une caution de 10 euros qui sera encaissée, puis reversée lors de la restitution du badge.

Souhaitez-vous obtenir un badge ?  OUI  NON  J'ai déjà un badge

### à fournir obligatoirement pour valider votre inscription

Formulaire d'inscription complété et signé

Fiche constitution des groupes d'entraînement complétée (annexe 2)

Attestation de santé complétée et signée (annexe 3a ou 3b) + photocopie du certificat médical établi à partir du 1 septembre 2018 avec la mention « tennis en compétition » pour celles et ceux souhaitant obtenir une licence autorisant l'inscription aux compétitions FFT (championnats et tournois).

Cotisation payée par virement bancaire, plus d'informations en annexe 4. Cochez votre choix de paiement :   
 - paiement effectué en un seul virement   
 - paiement effectué en 3 virements

Attestation droit à l'image complétée et signée (annexe 5a ou 5b) si vous consentez au droit à l'image

Je soussigné.e ,

agissant en qualité de représentant.e légal.e de ,

reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription, du règlement intérieur et des informations concernant les garanties d'assurances liées à la licence FFT.

Date :

Signature :

### NE PAS REMPLIR – CADRE RÉSERVÉ AU BUREAU DE L'ASSOCIATION

1- Saisir ou vérifier les coordonnées	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
2- Renouveler la licence	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
3- Valider la formule de la cotisation	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
4- Valider la réception du paiement	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
5- Affecter l'adhérent.e à un groupe d'apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

# ANNEXE 1 : Modalités d'inscription

## Informations importantes

- Votre inscription ne sera prise en compte que **si votre dossier complet, hors certificat médical, nous a été transmis par mail à [contact@espoirdechantenay.fr](mailto:contact@espoirdechantenay.fr)**
- Votre **paiement par virement bancaire devra avoir été reçu dans les 10 jours suivants la date de réception de votre dossier**. Passé ce délai, votre demande d'inscription ne sera pas prise en compte. Dès le paiement reçu, un mail vous confirmant votre inscription vous sera envoyé.
- Votre **certificat et l'attestation santé devront avoir été transmis avant le 1 septembre 2020**. Auquel cas, vous ne serez pas autorisé à participer aux entraînements et aux différents championnats.
- Les groupes et les horaires des entraînements seront communiqués au plus tard le 11 septembre 2020.
- Les cours débuteront la semaine du 21 septembre 2020 pour un nombre total de 29 cours étalés sur toute l'année sportive, hors période scolaire.
- Une fois votre inscription validée et votre licence reçue, vous devrez vérifier vos informations personnelles sur cette dernière ainsi que sur votre espace du licencié accessible depuis <https://tenup.fft.fr>. Si une erreur était constatée, merci de nous le faire savoir dans les plus brefs délais.
- Merci de transmettre vos demandes d'attestation de paiement d'une cotisation (remboursement CE, etc...) directement à [tresorier@espoirdechantenay.fr](mailto:tresorier@espoirdechantenay.fr)

**Pas besoin d'imprimer et de scanner tous les documents**, ceux-ci sont entièrement saisissables numériquement en utilisant par exemple l'application « Acrobat Reader ».

2 exemples de solutions possibles pour signer numériquement vos documents :

- avec Acrobat Reader :  
<https://www.01net.com/astuces/comment-creer-une-signature-manuscrite-pour-vos-pdf-1384525.html>
- avec un outil web :  
<https://tools.pdf24.org/fr/signer-pdf>

## ANNEXE 2 : Fiche constitution groupes d'entraînement

Afin de nous faciliter le travail de constitution de groupes d'entraînement homogènes, merci de remplir les informations ci-dessous et de cocher plusieurs créneaux sur lesquels vous serez disponible.

Retrouvez les informations ci-dessous sur votre espace du licencié Tenup (<https://tenup.fft.fr>), en consultant la rubrique **Vous => Mon classement**

Nombre d'année(s) de tennis  Classement actuel   
Votre meilleur classement  En quelle année ?

### Créneaux pour les **JEUNES** compétiteurs ou non nés après le 31/12/2003

Lundi	<input type="checkbox"/> 17h30-18h30 <input type="checkbox"/> 18h30-19h30
Mardi	<input type="checkbox"/> 17h30-18h30
Mercredi matin	<input type="checkbox"/> 10h00-11h00 <input type="checkbox"/> 11h00-12h00
Mercredi après-midi	<input type="checkbox"/> 13h30-14h30 <input type="checkbox"/> 14h30-15h30 <input type="checkbox"/> 15h30-16h30 <input type="checkbox"/> 16h30-17h30 <input type="checkbox"/> 17h30-18h30 <input type="checkbox"/> 18h30-19h30
Jeudi	<input type="checkbox"/> 17h30-18h30 <input type="checkbox"/> 18h30-19h30
Vendredi	<input type="checkbox"/> 17h30-18h30 <input type="checkbox"/> 18h30-19h30
Samedi	<input type="checkbox"/> 10h00-11h00 <input type="checkbox"/> 11h00-12h00

### Créneaux pour les **FEMMES** compétitrices ou non nées avant le 31/12/2003

Lundi	<input type="checkbox"/> 19h30-21h00
Mercredi	<input type="checkbox"/> 19h30-21h00
Jeudi	<input type="checkbox"/> 19h30-21h00
Vendredi	<input type="checkbox"/> 19h30-21h00
Samedi	<input type="checkbox"/> 09h00-10h00 - nouveau créneau de 1h - formule à 160 €

### Créneaux pour les **HOMMES** compétiteurs ou non nés avant le 31/12/2003

Lundi	<input type="checkbox"/> 19h30-21h00 <input type="checkbox"/> 21h00-22h30
Mardi	<input type="checkbox"/> 19h30-21h00 <input type="checkbox"/> 21h00-22h30
Mercredi	<input type="checkbox"/> 21h00-22h30
Jeudi	<input type="checkbox"/> 19h30-21h00
Vendredi	<input type="checkbox"/> 19h30-21h00 <input type="checkbox"/> 21h00-22h30
Samedi	<input type="checkbox"/> 09h00-10h00 - nouveau créneau de 1h - formule à 160 €
Samedi	<input type="checkbox"/> 12h00-14h00 - créneau spécial 1h avec enseignant et 1h en autonomie - formule à 190 €

### Créneaux **MIXTE 1h** pour les adultes nés avant le 31/12/2003

Mercredi	<input type="checkbox"/> 09h00-10h00 nouveau créneau de 1h pour non compétitrices et non compétiteurs - formule à 160 €
----------	---

Vos informations complémentaires

--

## ANNEXE 3a : Attestation santé majeur

Attestation

dans le cadre de l'article 194 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application  
de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme  <sup>1</sup>

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative  
à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature :

---

<sup>1</sup> Préciser les prénom et nom

## ANNEXE 3b : Attestation santé mineur

Attestation

dans le cadre de l'article 194 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application  
de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme  <sup>1</sup>

en qualité de représentant légal de  <sup>2</sup>

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative  
à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du représentant légal :

---

<sup>1</sup> Préciser les prénom et nom

<sup>2</sup> Préciser les prénom et nom de l'enfant mineur

## ANNEXE 4 : Paiement adhésion

### 1) Nos formules d'adhésion

Formule	Tarif formule
Jeunes nés après le 31/12/2003 - 1h de cours par semaine	160 euros
Adultes - 1h30 de cours par semaine	190 euros
Accès créneaux « jeu libre », essentiellement en journée en semaine (hors mercredis) et les week-ends en l'absence de compétitions et d'animations	70 euros

### 2) Réduction « famille »

Pour les familles, nous vous offrons 10 % de réduction à appliquer sur la totalité des adhésions à partir de la 3ème adhésion dans la même famille.

Exemple pour une famille avec 1 adulte et 2 enfants :

1 cotisation adulte 1h30 (190 euros) + 2 cotisations enfant (2 x 160 euros = 320 euros) = soit un total de 510 euros

Réduction de 10 % : 510 euros x 0,10 = soit 51 euros de réduction à appliquer sur le total

Prix total à payer = 459 euros

Merci d'effectuer un virement bancaire pour chaque adhésion en imputant la réduction directement sur un des virements (ajouter « réduction famille » dans le libellé du virement concerné).

### 3) Paiement de l'adhésion par virement bancaire

Nous vous proposons de régler la cotisation de votre adhésion par virement bancaire à l'association.

Quelques consignes à respecter :

- indiquer dans le libellé du virement le nom et le prénom de la personne concernée par l'adhésion.
- Informer nous par mail à [contact@espoirdechantenay.fr](mailto:contact@espoirdechantenay.fr) de l'envoi de votre virement

Nous vous proposons une solution de paiement en 3 fois, selon votre formule :

Montant total à payer	70,00 €	160,00 €	190,00 €
1er paiement, à l'inscription	40,00 €	40,00 €	40,00 €
2ème paiement, à effectuer au plus tard le 30/09/2020	15,00 €	60,00 €	75,00 €
3ème paiement, à effectuer au plus tard le 31/10/2020	15,00 €	60,00 €	75,00 €

Toutefois, si vous le pouvez, merci de privilégier le virement en une seule fois.

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 36192	N° compte 00010080701	Clé 69	Devise EUR	Domiciliation CCM CHANTENAY
Identifiant international de compte bancaire		IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1027	8361	9200	0100 8070 169	CMCIFR2A
Domiciliation CCM CHANTENAY 130 BOULEVARD DE LA LIBERTE 44100 NANTES ☎ 3251886780			Titulaire du compte (Account Owner) ESPOIR CHANTENAY TENNIS CHEZ MME BOURDEAU MARIE PAULE 25 RUE DE LA CONTRIE 44100 NANTES		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

## **Annexe 5a : Autorisation de droit à l'image majeur**

Je soussignée , autorise toutes prises de vues (photographique ou vidéo) à mon égard dans le cadre des activités de l'association « Espoir de Chantenay ».

Il est bien entendu que ces prises de vues ne seront utilisées qu'à des fins de communications internes au sein de l'association, sur son site internet ou Facebook. Ces prises de vues ne donneront lieu à aucune rémunération et ne seront jamais utilisées à des fins commerciales.

Je m'engage à ne pas tenir responsable la structure précitée ainsi que ses représentant.e.s et toutes personnes agissant pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Cette autorisation sera reconduite de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

**Date :**

**Signature :**

## Annexe 5b : Autorisation de droit à l'image mineur

Je soussignée  , agissant en qualité de représentant légal de  , autorise toutes prises de vues (photographique ou vidéo) à son égard dans le cadre des activités de l'association « Espoir de Chantenay ».

Il est bien entendu que ces prises de vues ne seront utilisées qu'à des fins de communications internes au sein de l'association, sur son site internet ou Facebook. Ces prises de vues ne donneront lieu à aucune rémunération et ne seront jamais utilisées à des fins commerciales.

Je m'engage à ne pas tenir responsable la structure précitée ainsi que ses représentant.e.s et toutes personnes agissant pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Cette autorisation sera reconduite de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

**Date :**

**Signature :**



## **Annexe 6 : Règlement intérieur Espoir de Chantenay et informations garanties d'assurances licence FFT**

1/ L'Espoir de Chantenay est une association Loi 1901, dont le siège social est domicilié à Nantes. Les membres de la section adhèrent aux statuts et règlements de l'association. Le club est dirigé par un bureau élu par l'assemblée générale de ses membres actifs âgés de 16 ans au moins au jour de l'assemblée. La cotisation annuelle est valable pour la période du 1er octobre au 30 septembre. Elle doit être réglée en début d'année sportive. Le montant de cette cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale et inclut le coût de la licence FFT.

2/ Les membres du club doivent avoir une licence FFT et une attestation de santé ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis, valide pour la saison sportive. Ils bénéficient, au titre de licencié, du contrat d'assurance souscrit par la FFT. Le licencié peut souscrire aux garanties complémentaires de ce contrat, s'il le souhaite.

3/ Les groupes et horaires de cours et entraînements sont établis courant septembre. Des ajustements sont possibles en cours d'année si l'organisation des groupes de l'école de tennis le justifie. Une présence ponctuelle et assidue est de règle. L'enseignant devra être averti lors de la séance précédente de toute absence prévisible.

4/ L'inscription doit être effectuée par le responsable légal pour les mineurs. **Tout désistement dans la semaine suivant la communication des horaires entraînera une retenue forfaitaire de 40 €. Au-delà de ce délai, la cotisation reste acquise au club.**

5/ Les réservations sur les heures libres (selon les créneaux horaires octroyés à L'Espoir de Chantenay par la Ville de Nantes et définis par le club) se font à partir de l'espace du licencié Tenup.

6/ **Avant de laisser leur enfant au cours, les parents doivent s'assurer de la présence de l'enseignant.** Si pour des raisons exceptionnelles, celui-ci n'est pas présent, les parents ne doivent en aucun cas laisser leur enfant. Les gardiens des équipements sportifs n'ont pas de responsabilité de surveillance. En cas d'accident hors des courts de tennis ou en dehors du temps de cours, la responsabilité de l'enseignant et de l'association ne saurait être engagée. L'inscription d'un enfant à l'école de tennis induit l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité (compétition, entraînement, ...).

7/ **Le port d'une tenue de sport et de chaussures adaptées à la pratique du tennis est obligatoire.**

8/ **L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement et des règlements de la Fédération française de tennis (FFT). L'adhérent reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence, ainsi que de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.

Par ailleurs, les informations recueillies lors de l'adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au club et également à la FFT, ses ligues et ses comités départementaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités tant du club que de la FFT, des ligues et des comités départementaux. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la FFT aux adresses suivantes : [fft@fft.fr](mailto:fft@fft.fr) ou Fédération française de tennis, Service Organisation et Systèmes d'Information, 2 avenue Gordon-Bennett, 75116 Paris.

Vos nom et prénom peuvent être amenés à être affichés sur le site internet de la FFT, des ligues, des comités départementaux, du club (par exemple au travers de la liste des licenciés, de la liste des classés, du palmarès des compétiteurs...). Ces informations pourront être cédées et/ou échangées à des partenaires commerciaux de la FFT, des ligues, des comités départementaux et du club.

Nantes, le 25 mai 2020

Le bureau.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS